40ÈME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

LUNDI 12 JUIN 2023

PETIT THÉÂTRE DE LAUSANNE

18H30

Le rapport annuel 2022 de la SSA est disponible :

sur www.ssa.ch

sur demande auprès de
marie.genton@ssa.ch ou 021 313 44 51

***

Il est possible de se faire représenter par un/e autre sociétaire
en téléchargeant le formulaire de procuration sur
www.ssa.ch (Documents → Assemblée générale)

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne
T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56
info@ssa.ch • www.ssa.ch

société suisse des auteurs

Délai d'inscription :
2 juin 2023

A l'attention des membres de la SSA

Lausanne, mai 2023

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration est heureux de vous inviter à la

40EME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SSA

Lundi 12 juin 2023 à 18h30

AU PETIT THÉÂTRE DE LAUSANNE

(place de la Cathédrale 12 – 1005 Lausanne)

Le prix du billet de train 2ème classe demi-tarif sera remboursé aux membres domicilié.e.s en Suisse, hors de Lausanne.

L'Assemblée se terminera par une prestation du Collectif BPM (Genève) composé de Catherine Büchi, Léa Pohlhammer et Pierre Mifsud qui nous présentera *La K7,* pièce courte issue de leur projet *La Collection*.

A l'issue de la partie officielle, un apéritif dînatoire vous sera proposé afin de partager un moment convivial entre autrices, auteurs et professionnel.le.s du secteur audiovisuel et des arts vivants.

A des fins d'organisation, l'annonce préalable de votre présence est absolument nécessaire. Vous pouvez le faire dès aujourd'hui auprès de marie.genton@ssa.ch ou en nous écrivant à la SSA (adresse complète ci-dessus).

Nous espérons avoir le plaisir de vous y accueillir et vous adressons dans l'intervalle nos salutations les plus chaleureuses.

Denis RABAGLIA
Président du Conseil d'Administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE (SSA)

ORDRE DU JOUR

1) Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/teurs

2) Approbation du p.-v. de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2022 (annexe)

3) Rapport du Président du Conseil d'Administration

4) Rapport du Directeur

5) Rapport de l'Organe de révision (pages 19-20 du rapport annuel)

6) Approbation du Rapport annuel et des comptes 2022 (disponibles sur www.ssa.ch)

7) Décharge au Conseil d'Administration

8) Elections statutaires : renouvellement de quatre mandats d'administratrices et deux mandats d'administrateurs (annexe)

9) Fixation des taux 2023 pour les Fonds de Secours, de Solidarité et Culturel (annexe)

10) Rapport du Président de la fondation de prévoyance « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) »

11) Divers

***

La Collection - La K7

par le

Collectif BPM, Genève
Catherine Büchi | Léa Pohlhammer | Pierre Mifsud

***

Apéritif coloré
proposé par Daniela Porta
www.panetulipani.ch

Seuls/les les sociétaires sont habilités-ées à voter les points de l'ordre du jour.
En vertu de nos statuts, les mandantes, mandants et représentant-es de succession ne peuvent pas participer aux votes.

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne
T +41 21 313 44 55 • **F** +41 21 313 44 56
info@ssa.ch • **www.ssa.ch**

société suisse des auteurs

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LUNDI 13 JUIN 2022
au THÉÂTRE SÉVELIN 36, LAUSANNE

Ouverture de l'Assemblée générale

Le Président Denis Rabaglia ouvre cette 39e Assemblée générale ordinaire (AG).
Il salue les représentantes et représentants des institutions invitées et remercie toute l'équipe du Théâtre Sévelin 36 pour son accueil.

1. Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/scrutateurs

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. François Kohler est désigné comme scrutateur.
L'Assemblée ne souhaitant pas voter à bulletin secret, les votes seront effectués à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 août 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du Président du Conseil d'Administration

Denis Rabaglia retient qu'après deux années difficiles, les perspectives semblent actuellement à nouveau meilleures pour les arts vivants, tandis que les cinémas peinent à retrouver leur public. Par ailleurs, il craint que le renchérissement du coût de la vie puisse porter préjudice à la fréquentation des lieux culturels. S'il salue les avancés législatives obtenues récemment dans le domaine audiovisuel, il s'inquiète de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) » actuellement en récolte de signatures et qui vise à baisser drastiquement la redevance radio-TV, respectivement la part de ces recettes revenant à la SSR. La SSA s'engagera résolument contre cette initiative qui met en danger l'offre SSR, et par conséquent directement la production audiovisuelle suisse mais aussi toute la sphère culturelle de manière indirecte.

4. Rapport du Directeur

Jürg Ruchti présente les résultats 2021. L'année écoulée s'est avérée encore plus marquée par les conséquences de la pandémie que la précédente. La chute des droits de représentation scénique était particulièrement prononcée : -52% par rapport à 2020. Néanmoins, le taux moyen des commissions a pu être maintenu à un niveau très bas grâce à une politique budgétaire rigoureuse.
Dans le domaine audiovisuel, un nouveau système de répartition pour les droits d'émission SSR a pu être mis en place et les compléments attendus ont pu être versés pour les années de diffusion précédentes.
Sur le plan politique, la SSA a poursuivi son action au sein des Taskforce romande et nationale pour défendre les intérêts des milieux culturels durant la pandémie et a participé à la campagne pour la Loi sur le cinéma, acceptée en votation populaire le 15 mai.
Pour terminer, Jürg Ruchti a présenté le nouveau Tarif commun 14 concernant la VOD. Il a expliqué quels types d'utilisations seront rémunérés et de quelle manière la SSA, qui est la société gérante pour ce tarif, met en place l'encaissement et la répartition de ces droits.

5. Rapport de l'organe de révision

Jean-Charles Vitali de l'organe de révision Alber & Rolle SA à Genève donne lecture à l'AG du rapport sur la vérification des comptes 2021 figurant en page 19 du rapport annuel.

6. Approbation du rapport annuel et des comptes 2021

Denis Rabaglia précise que le rapport annuel est disponible en ligne. Sur demande, il est également disponible sous forme imprimée.

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

7. Décharge au Conseil d'Administration

Conformément à l'art. 887 du code des obligations, les membres du Conseil d'Administration s'abstiennent de voter.

A l'unanimité, l'AG donne décharge au Conseil et à l'organe de révision pour l'année écoulée.

8. Elections statutaires

a) Renouvellement de deux mandats d'administrateurs et un mandat d'administratrice

Les mandats d'Arthur Besson (scène), Christophe Bugnon (scène) et Manon Pulver (scène) arrivent à échéance. Ces sociétaires sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2022-2025).

L'assemblée accepte de procéder à une réélection en bloc. Elle approuve à l'unanimité le renouvellement de ces trois mandats.

b) Changement d'organe de révision

Jean-Charles Vitali, réviseur responsable des comptes annuels de la SSA au sein de notre organe de révision Alber & Rolle Experts-Comptables et Associés SA, a atteint les sept années consécutives autorisées dans cette fonction (art. 730a al. 2 CO). Le Conseil d'Administration propose donc de transférer le mandat d'Alber & Rolle Experts-Comptables et Associés SA à la Fiduciaire Wuarin & Chatton SA, au sein de laquelle Raymond Bühlmann prendra sa succession.

L'assemblée accepte à l'unanimité un transfert du mandat à la Fiduciaire Wuarin & Chatton SA.

9. Fixation pour l'année 2022 des taux pour les fonds de prévoyance, de solidarité et culturel

Comme le prévoit la loi, la SSA attribue 10% des droits encaissés à des fonds sociaux et culturels. Au vu des résultats des encaissements 2021, il est proposé de fixer à 3.7% la part en faveur de la Fondation « Fonds de Secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » en 2022. Par ailleurs, il est proposé d'affecter 0.20% au Fonds de Solidarité afin de pouvoir faire face à des situations sociales et professionnelles difficiles de nos sociétaires en raison notamment de la pandémie du COVID-19. Le Fonds Culturel se voit pourvu d'un pourcentage légèrement supérieur par rapport à l'année précédente.

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2021	4 %	0.10 %	5.90 %
2022	**3.70 %**	**0.20 %**	**6.10 %**

L'Assemblée générale approuve cette clé de répartition à l'unanimité moins une abstention.

10. Fondation « Fonds de secours SSA » (fonds de prévoyance)

a) Rapport du président

Philippe Zoelly renvoie à la page 13 du rapport annuel 2021 où l'on trouve le rapport d'activité complet de la Fondation avec l'ensemble des chiffres-clé. Il remercie Patrick Willy, assisté de Ricardo Almeida Monteiro, de l'excellente gestion

de la Fondation et la parfaite tenue des comptes, ces derniers étant ensuite encore contrôlés par l'organe de révision. Il informe que le Conseil de Fondation a reconduit le taux de 15% pour l'attribution au titre des prestations vieillesse s'agissant des droits décomptes en 2021. Pour terminer, il indique la composition du Conseil de Fondation au 31.12.21: Pilar Anguita-MacKay, Jean-Marie Chataignier, Vincent Kücholl (Vice-Président), Stefania Pinnelli, Emmanuelle de Riedmatten, Patrick Willy (Secrétaire) ainsi que le rapporteur (Président). Il rappelle que Stefania Pinnelli est décédée ce printemps après avoir combattu avec beaucoup de courage une longue maladie et lui rend hommage.

b) Renouvellement de trois mandats au sein du Conseil de Fondation

Les mandats de Pilar Anguita-MacKay, Jean-Marie Chataignier et Vincent Kücholl arrivent à échéance. Ces membres sollicitent le renouvellement de leur mandat de trois ans (2022-2025).

L'assemblée accepte de procéder à une réélection en bloc. Elle approuve à l'unanimité le renouvellement de ces trois mandats.

11. Divers

Rien à signaler.

Fait à Lausanne, en deux exemplaires, le 24.06.2022

Le Président :

Denis Rabaglia

La secrétaire (P.V.):

Nathalie Jayet

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR | ELECTIONS STATUTAIRES

RENOUVELLEMENT DE QUATRE MANDATS D'ADMINISTRATRICES ET DEUX MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Selon les articles 22, lettre a) et 25.3 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les mandats des personnes suivantes arrivent à échéance :

STÉPHANE GOËL (audiovisuel, scénariste & réalisateur) – au Conseil depuis 2017

MARIE-EVE HILDBRAND (audiovisuel, scénariste & réalisatrice) – au Conseil depuis 2017

ANTOINE JACCOUD (scène, auteur de théâtre et également scénariste) – au Conseil depuis 2011

STÉPHANE MITCHELL (audiovisuel, scénariste) – au Conseil depuis 2017, à la Présidence de la Commission Communication depuis janvier 2020

MARIELLE PINSARD (scène, autrice de théâtre) – au Conseil depuis 2011

NICOLE SEILER (scène, chorégraphe) – au Conseil depuis 2020

Ces sociétaires sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2023-2026).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR | TAUX 2023

FONDATION « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) » FONDS DE SOLIDARITÉ | FONDS CULTUREL

Au vu des résultats des encaissements 2022, il est proposé de fixer à 3.20 % la part en faveur de la Fondation « Fonds de Secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » en 2023.

Par ailleurs, il est proposé d'affecter 0.30% au Fonds de Solidarité afin de pouvoir faire face à des situations sociales et professionnelles difficiles de nos sociétaires.

Le Fonds Culturel se voit pourvu d'un pourcentage supérieur par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2023, la Direction et le Conseil d'Administration proposent ainsi les taux suivants :

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2022	3.70 %	0.20 %	6.10 %
2023	**3.20 %**	**0.30 %**	**6.50 %**

En cas d'adoption, la clé de répartition proposée est valable jusqu'à nouvel avis.

LE COLLECTIF BPM

(BÜCHI / POHLHAMMER / MIFSUD)

Basé à Genève, le Collectif BPM est un trio de comédien·ne·s – concepteur·rice·s issu·e·s de l'Ecole Serge Martin.

Leur travail se développe autour du désir de sauver de l'oubli un passé qui n'est plus.
Le projet *La Collection,* que le trio mène depuis 2013, est composé d'une suite de pièces courtes, chacune dédiée à un objet obsolète : *La K7, Le Vélomoteur, Le Téléphone à cadran rotatif, Le Téléviseur à tube cathodique, Le Service à asperges.*

Cette entreprise n'a rien de nostalgique. Elle se veut joyeuse, sauvage et appliquée.

© Anouk Schneider

www.collectifbpm.ch